



# Bis !

Le + syndical INFOS+ Mai 2019-1.

Pour répondre aux nombreuses questions qui nous ont été posées suite à la diffusion de notre tract de lundi, nous revenons plus en détail sur le sujet des salaires minis pour les cadres.

**Fonctionnement :** La convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie prévoit un processus de changement des coefficients tous les 3 ans (comme il n'est pas prévu de prime d'ancienneté pour les cadres, c'est un système qui peut s'y apparenter) et attribue une rémunération annuelle minimale pour chaque coefficient.

La grille est revue, au niveau national, chaque année après négociation entre les organisations syndicales et les organisations patronales. Pour mémo, pour 2019, les salaires ont été augmentés de 2.1%.

A chaque début d'année l'employeur doit s'assurer que lors de l'année précédente, le cadre a bien perçu le minimum annuel légal. Si ce n'est pas le cas, il doit régulariser. (Certaines entreprises s'assurent mensuellement que leurs cadres sont bien rémunérés au-dessus du salaire minimum.)

**Délai de réaction :** Cela fait trois mois et demi que le sujet est connu de façon officielle par la direction. Notre courrier a été réceptionné le 31 janvier 2019. Il n'est donc pas injustifié de dire que le délai de réaction est exceptionnellement long pour simplement respecter la loi !

Il y a une telle différence entre la réactivité qui nous est demandée au quotidien sur le terrain et ce délai de remise en conformité que la bienveillance, largement partagée et caractéristique de l'encadrement TMMF ne suffit plus à empêcher l'insatisfaction et le mécontentement, voire même la colère !

**Effectifs concernés :** Quelques dizaines de cadres sont concernées, ce n'est donc pas mineur ou anecdotique. D'ailleurs, le nombre ne fait qu'augmenter d'année en année.

## **Quelques éléments d'explication :**

***Au final, ce problème n'est que l'expression chiffrée, et donc factuelle, d'une négligence des directions successives de TMMF à témoigner de la reconnaissance envers son encadrement.***

De plus, le simple fait de ne pas répondre rapidement à une demande légitime est aussi très caractéristique. Qui pourrait concevoir que pendant plusieurs mois un team member n'ait pas le minimum légal !

La crise de 2008 a accentué le phénomène car le frein a été mis sur les augmentations de salaires et notamment les rémunérations des cadres. Il nous faut hélas rappeler que le cadre TMMF n'a pas bénéficié de la mise en place du 13<sup>ème</sup> mois en 2011 ! Pour le bonus, si on prend l'exemple de cette année, au 15 mai, nous ne savons toujours pas quelle est la tendance (même pas de point fait en milieu d'année !).

Le benchmark salarial fait régulièrement par la direction témoigne que la aussi politique salariale menée n'est pas exceptionnelle, pourtant les efforts demandés à l'encadrement le sont.

Si on veut que la politique salariale pour l'encadrement soit juste, il faut que les exigences de la convention collective soient respectées et il faut ensuite conduire une politique de rémunération ambitieuse en élargissant le spectre des rémunérations pour permettre aux high performers d'y trouver également leur compte. Il ne s'agit pas d'opposer une catégorie à une autre, tous les cadres apportent au collectif de travail et contribuent à la performance de l'entreprise.

## **A méditer :**

***"On cesse de s'étonner devant un miracle constant".*** André Gide

A TMMF, l'encadrement n'est pas dans le miracle constant, il fait des miracles tous les jours. Nous voudrions que notre Patron s'étonne et surtout reconnaisse cette performance. La tâche est ardue : salaires minis, 13<sup>ème</sup> mois, bonus...

## **Ce que nous demandons pour les salaires minis :**

D'abord, que les coefficients soient vérifiés et mis à jour si nécessaire en fonction de la date anniversaire.

Ensuite que les moins perçus des années précédentes soient régularisés pour la fin de ce mois de mai.

Enfin, qu'un système pérenne soit mis en place pour fin juillet.

Le projet TNGA est l'occasion de procéder à ces ajustements.

Nous savons que le top management vient de se mettre à plancher sur le sujet et nous sommes confiants.